

DEMANDE DE RESERVATION

IDENTITE DU DEMANDEUR

NOM
 PRENOM
 ADRESSE
 CP VILLE.....
 TEL PORTABLE

Nombre total de personnes participant au séjour =
 Adultes = Enfants de + 8 ans = Enfants de - 8 ans =
 Véhicule : oui non Nombre de véhicules :

Chien (carnet de santé) non oui Race : Poids :

LOCATION MOBIL-HOME

* Super Confort	2 chambres	EMPLACEMENT 125 - SCI AZURA P. Crauste	4 personnes	40 37 m ² et + *
Super Confort	3 chambres		6 personnes	37 m² et +
Elégant	2 chambres		4 personnes	28 m² et +
Elégant	3 chambres		6 personnes	33 m² et +
Plein Air, loggia	2 chambres		2 à 3 personnes	24 m²
Plein Air	2 chambres		4 personnes	28 m² et +
Plein Air	3 chambres		6 personnes	33 m² et +
Classic	2 chambres		4 personnes	27 m² et +
Classic	3 chambres		6 personnes	33 m² et +
Rétro	2 chambres		4 personnes	27 m² et +
Rétro	3 chambres		6 personnes	33 m² et +

Arrivée le à partir de 16 heures jusqu'à 19 heures
 Départ le à partir de 8 heures jusqu'à 11 heures.

Je joins mon acompte de 25 % soit euros + 20 euros de frais de dossier =

Assurance Responsabilité civile **obligatoire** : N° Contrat =
 Nom = Tél =

LOCATION EMPLACEMENT CAMPING GRAND CONFORT

pour tente	pour caravane	pour camping car
Arrivée le	à partir de 11 heures jusqu'à 19 heures	
Départ le	à partir de 8 heures jusqu'à 11 heures.	
Je joins mon acompte de 25 % soit euros + 10 euros de frais de dossier =		

Fait à Signature précédée de la mention 'lu et approuvé'
 Le

→ Verso à remplir

RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

✓ PERSONNES PARTICIPANTS AU SEJOUR

	NOM	PRENOM	PROFESSION	AGE
1				
2				
3				
4				
5				
6				

✓ VEHICULES

MARQUE	MODELE	IMMATRICULATION	COULEUR

✓ COMMENT AVEZ VOUS CONNU NOTRE CAMPING ?

Office du tourisme de		Salon de	
Guide du		Internet /Site	
Ancien client		Autres	

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

- 1- Toute demande de réservation doit être accompagnée d'un acompte de 25 % du montant total et des frais de dossier. *Le solde sera payable 30 jours avant l'arrivée.* A défaut de paiement du solde, la direction se réserve le droit de considérer que la réservation est annulée.
- 2- La direction du camping est seul juge de l'acceptation ou du refus d'une demande de réservation
- 3- La réservation ne devient effective qu'après accord écrit de la direction du camping
- 4- Toute modification entraînant une variation du montant de la redevance doit être signalée avant l'arrivée. A défaut la réservation sera résiliée de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping
- 5- La location est personnelle, il est interdit de sous louer ou de céder la location à un tiers
- 6- Tout retard éventuel d'arrivée doit être signalé. A défaut, le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de l'installation prévue à partir de 9H le lendemain
- 7- **Toute annulation devra être signalée par écrit** /avant le 1^{er} Avril : remboursement total de l'acompte, frais de dossier déduits / entre le 1^{er} Avril et le 31 Mai : remboursement de 50 % de l'acompte, frais de dossier déduits / après le 1^{er} Juin l'acompte restera acquis au camping. Dans tous les cas les frais de dossiers ne seront pas remboursés
- 8- Lorsqu'un séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé. La direction pourra réoccuper une installation libérée
- 9- Un chèque de garantie de 400 euros sera exigé à votre arrivée afin de garantir la restitution du bien loué en parfait état et le respect du règlement intérieur. La caution sera restituée par courrier
- 10- Les litiges éventuels seront de la compétence des tribunaux de la Charente Maritime.